

veut pas que le comité permanent de l'agriculture étudie rapidement le bill C-196. Ce matin, lorsque le comité a été saisi d'un petit amendement qui n'ajoutait que trois mots, la discussion était à peine entamée que les hommes de main sont intervenus. Il a été proposé que cet amendement soit mis aux voix. On nous a dit que nous devons avancer. Ce sont ces tactiques de rouleau compresseur que le gouvernement s'apprête à utiliser au comité. Tous les députés qui s'inquiètent sérieusement de l'attitude négative adoptée par les deux ministres chargés de l'agriculture devraient surveiller de près l'attitude du gouvernement et son désir d'adopter les idées constructives présentées de temps à autre à la Chambre et au comité. Le ministre peut nous vanter l'excellence du bill C-197, mais la Chambre est maintenant saisie d'un amendement constructif à ce bill. S'il est accepté, je suis certain que tout ira très vite dès que le ministre aura assez de courage pour renvoyer le bill C-197 à la Chambre. Le ministre doit absolument rassurer les producteurs dans le bill C-197. Comme M. Harrold, président du Syndicat du blé de l'Alberta, l'a affirmé, le producteur doit participer directement à la préparation et à l'application de cette politique. Il n'y aura aucun délai dans la promulgation des lois agricoles si cette assurance est donnée au producteur.

N. Nowlan: Pourrais-je poser une question au député? C'est à propos de la situation où s'est trouvé le député ce matin au comité de l'agriculture lorsqu'il a proposé cet amendement réglementaire. Après une discussion de 20 minutes, on a proposé que la question soit mise aux voix. Je voudrais savoir si c'est parce que les députés du gouvernement croyaient ne plus pouvoir maintenir leur quorum, ne l'ayant pas atteint depuis mars.

M. Horner: C'est bien possible. Je n'appartiens pas au bureau du whip du gouvernement, mais il y a eu quorum si peu souvent à ce comité que c'en est peut-être la raison.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Le député de Matane a la parole.

M. Roberts: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La présidence n'a pas le loisir de permettre une autre question.

M. Horner: Cela peut se faire avec le consentement unanime.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à une autre question?

Des voix: D'accord.

M. Roberts: Le député dirait-il si lui-même et ses collègues avant d'entrer à la Chambre, ont répété les questions spontanées et les réponses improvisées qu'ils nous ont fait entendre?

M. Horner: Lorsque des esprits du même genre réfléchissent à un sujet donné, il est inutile de répéter ses discours ou de les faire rédiger par d'autres. Nous exprimons nos préoccupations du fond du cœur.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que la présidence avait raison tout à l'heure.

[Français]

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, je crois que la démagogie dont ont fait preuve les députés de l'opposition qui m'ont précédé témoigne de la mauvaise foi avec laquelle ils ont critiqué la politique actuelle. Je ne dis pas, pour ma part, que certaines choses vont être améliorées, mais je déplore que l'on s'attaque, à coups de démagogie, à un problème qui touche de si près la population agricole.

Je n'ai sans doute pas la compétence de certains de mes préopinants en matière de politique agricole, mais je crois, cependant, qu'il est de mon devoir de me faire l'écho des cultivateurs de ma circonscription et de l'organisme qui les groupe, soit l'UCC, d'autant plus qu'il m'est avis que leurs revendications sont bien fondées, en fait et en droit.

Le problème peut être posé de la façon suivante: Historiquement, les autorités gouvernementales, aux deux niveaux, et les théoriciens de tout acabit ont dirigé une bonne partie du marché du travail de ma province vers la terre tant pour des raisons économiques qu'au nom d'une hiérarchie des valeurs mystico-sociales. Je dis bien «dirigé» et le malheur, dans ce dirigisme, n'est pas tant le mépris du libre choix que l'accaparement injustifié, par les gouvernements, des responsabilités que ce dirigisme suppose. Voilà, voilà tout le problème.

Quand un gouvernement encourage une bonne partie de la main-d'œuvre à s'établir sur la terre, je dis que l'autorité n'a pas le droit de faire payer le prix de sa propre imprévoyance à la classe agricole. En un sens, il ne s'agit même pas d'un problème d'argent, si l'on considère l'importance des sommes investies directement ou indirectement par les deux paliers de gouvernement, au bénéfice de la classe agricole, d'autant plus que les subventions de tous ordres excèdent le revenu annuel per capita des cultivateurs.